

Préparation de la rentrée 2027 – postes spécifiques nationaux (SPEN) et postes à profil (POP)

Circulaire 2026/2027 n°013 du 10 septembre 2026 relative à la campagne de modification de la carte des postes spécifiques nationaux (SPEN) et postes à profil (POP)

Division des établissements
Département de l'organisation scolaire (DOS)
Affaire suivie par : Sandrine BOVARD
Tél : 01 57 02 64 97
Mél : ce.dos@ac-creteil.fr

Division des personnels enseignants
Affaire suivie par : Denis ALTHAPARRO
Tél : 01 57 02 60 86
Mél : ce.mvt2d@ac-creteil.fr

Texte adressé pour attribution

- à mesdames et messieurs les proviseurs des lycées, lycées professionnels, les directeurs d'EREA et de l'ERPD, mesdames et messieurs les principaux des collèges sous-couvert de mesdames les inspectrices d'académie-directrices académiques des services de l'éducation nationale et monsieur l'inspecteur d'académie directeur académique des services de l'éducation nationale.
- à madame le cheffe du service académique d'information et d'orientation,
- à mesdames et messieurs les IA-IPR et mesdames et messieurs les IEN du second degré.

Référence :

B.O. N°39 du 16 octobre 2025

Annexes :

- Annexe 1 : Nomenclature relative aux postes spécifiques nationaux (SPEN)
- Annexe 2 : Formulaire de demande d'une création ou qualification d'un poste SPEN
- Annexe 3 : Formulaire de demande d'une suppression ou déqualification d'un poste SPEN
- Annexe 4 : Formulaire de demande d'une création ou qualification d'un poste POP
- Annexe 5 : Fiche de poste POP

Dans le cadre de la préparation des opérations du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré, et des personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, la présente circulaire a pour objectif de préciser les modalités relatives à la campagne de modification de la carte des postes dits « spécifiques nationaux » (SPEN) et des postes à profil (POP).

La campagne de modification de la carte des « postes spécifiques nationaux » (SPEN) et des postes à profil (POP) est ouverte dès maintenant.

Pour rappel, quatre types de modifications peuvent être demandées lors de cette campagne :

- la **qualification** en support spécifique national d'un support non spécifique ;
- la **déqualification** d'un support spécifique national, ayant vocation à rejoindre le mouvement non spécifique ;
- sa **suppression complète** ;
- la **création ex-nihilo** (sous réserve de prévoir les besoins dans votre répartition disciplinaire dans le cadre de la préparation de rentrée 2027) d'un support spécifique.

Toute demande de qualification, déqualification ou suppression doit porter sur un poste **vacant au 01/09/2027**. Les demandes d'intervention sur les postes occupés au 01/09/2027 (exemple : dossier de retraite non saisi) ne sont pas recevables.

1. Les postes spécifiques nationaux (SPEN)

Ces postes, dont la nomenclature est présentée en annexe 1, font l'objet de procédures de recrutement très sélectives, en raison de l'étroite adéquation nécessaire entre la nature de l'enseignement qu'ils impliquent et les compétences de leurs occupants. Comme chaque année, ces procédures seront détaillées dans une publication du Bulletin officiel du début du mois de novembre ; je vous invite toutefois à consulter d'ores et déjà le B.O. n°39 du 16 octobre 2025, qui apporte de nombreuses informations utiles sur les opérations de mobilités des personnels.

J'attire votre attention sur le fait qu'il vous appartient d'étudier, en lien avec les corps d'inspection des disciplines concernées, la liste exhaustive des postes spécifiques nécessaires à votre établissement et des personnels qui y sont affectés, afin d'éviter toute difficulté ultérieure.

Vos demandes doivent être adressées au département de l'organisation scolaire sous format informatisé (ce.dos@ac-creteil.fr), via l'un des formulaires présentés en annexe 2, accompagné d'une fiche de poste détaillée à destination des candidats. Dans le cas de plusieurs demandes, et quelle qu'en soit la nature, je vous remercie de nous faire parvenir un formulaire par demande.

Les formulaires sont à transmettre au DOS au plus tard **le vendredi 09 octobre 2026, délai de rigueur**.

Enfin, compte tenu du très grand nombre de postes restés vacants lors des opérations du mouvement spécifique national 2026, j'attire votre attention sur la réelle spécificité que doit revêtir votre proposition, et sur la nécessité de l'expliciter de manière détaillée dans le formulaire désigné.

2. Les postes à profil

Le mouvement « poste à profil » (POP) est reconduit cette année dans le cadre des opérations de mobilités pour le second degré public. L'objectif de ce dispositif est de proposer aux enseignants et aux PSYEN EDO des postes qui requièrent des compétences, qualifications et/ou aptitudes particulières en lien avec le projet d'établissement, les caractéristiques territoriales ou avec les missions du poste. Ce mouvement peut concerner des postes d'enseignant avec du face-à-face pédagogique et des postes de CPE. Les postes de psychologue EDA de l'éducation nationale ne peuvent prétendre à ce profilage.

Il s'agit ainsi d'identifier ces postes.

La procédure mise en œuvre lors du recrutement sur ce type de poste permettra aux corps d'inspection et aux chefs d'établissement de retenir la candidature la plus en adéquation avec les attendus du poste.

Vos demandes de création et/ou de qualification de poste POP doivent être adressées à la division des personnels enseignants (DPE) **sous format numérique (word, excel)** à l'adresse mvt2d@ac-creteil.fr, via le formulaire présenté en annexe 4, accompagné de la fiche de poste détaillée en annexe 5 à destination des candidats. Dans le cas de demandes multiples, et quelle qu'en soit la nature, je vous prie de nous faire parvenir un formulaire par demande.

Les formulaires sont à transmettre à la DPE au plus tard **le vendredi 09 octobre 2026, délai de rigueur**.

Je vous remercie par avance de votre collaboration qui vise à permettre d'améliorer l'adéquation entre la qualification des personnels et les exigences liées aux postes.

Pour le recteur et par délégation,

Le secrétaire général adjoint en charge du budget, des moyens et de l'organisation scolaire (BMOS)

Emmanuel ROUETTE